

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 JUILLET 2015**

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de conseillers présents	17
Vote par procuration	5
Nombre de conseillers votant	22

Le huit juillet deux mille quinze, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 2 juillet 2015, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian FAYOLLE, maire de SAINT MARTIN LA PLAINE.

**En présence de :**

Mmes et MM. Christian FAYOLLE, Guy PIEGAY, Martine CHILLET, Martial FAUCHET, Sylvie BREASSIER, Christian ROUX, Janine RUAS, Dominique LAVAL, Jean-Paul DUPONT, Thierry MARNAS, Karine DI NOLFO, Laurence MAYERE, Christelle BARLET, Gaëlle NEYRAN, Pierre GOUTAGNIEUX, Rachel BONVALLET, Yannick FREZET

**Absents excusés :** Mmes et MM. Isabelle TORNATORE, Claude CHIRAT qui a donné procuration à M. Christian FAYOLLE, Eric PEILLET, Brigitte DESSAIX qui a donné procuration à Mme Janine RUAS, Georges MARTIN qui a donné procuration à Mme Sylvie BREASSIER, Corinne CAPITAN, Jean-Luc DUTARTE, Nadine MEYRIEUX qui a donné procuration à M. Christian ROUX, Sébastien MEILLER, Fabrice CHARRE qui a donné procuration à M. Thierry MARNAS

**Secrétaire de séance :** Christian ROUX

**01- approbation du compte rendu du 17 juin 2015**

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu de la réunion du 17 juin 2015 est adopté

Par 21 voix pour  
Et une abstention (Mme Martine CHILLET absente)

**02- utilisation des salles communales- convention avec la cordée**

Rapporteur : Guy PIEGAY

La commune prend depuis de plusieurs années en location deux salles appartenant à la paroisse de Sainte Marie Madeleine du Gier pour permettre à l'association la Cordée de dispenser les aides aux devoirs. La commune paie 900 euros annuels de location. La localisation actuelle pose problème en termes de stationnement pour les parents. De même, à l'heure de sortie les enfants sont dehors sur le trottoir étroit, ce qui peut être dangereux.

L'association la Cordée a sollicité la commune pour utiliser des salles plus fonctionnelles et plus confortables. Les salles paroissiales ne sont pas beaucoup chauffées l'hiver.

L'aide au devoir pourrait se tenir dans les trois salles de la mairie les lundis et jeudis de 17h00 à 18h30. Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette mise à disposition à titre gratuit pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

M. PIEGAY précise qu'en 2014-2015, la Cordée a accueilli environ 17 enfants. A l'origine la cordée accueillait les enfants dans les locaux aujourd'hui occupés par le commerçant de la Presse. L'association a une longue expérience d'accueil des jeunes ; elle était partenaire de la protection judiciaire de la jeunesse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Met à disposition de l'association la Cordée les trois salles municipales de la mairie, à titre gratuit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, pour dispenser l'aide aux devoirs au bénéfice des enfants de l'école élémentaire,
- Autorise le maire à signer la convention correspondante.

### 03- facturation des repas des personnes âgées pendant le mois d'août

Rapporteur : Martine CHILLET

En 2009, le Conseil Municipal a pris la décision de facturer le repas des personnes âgées au même prix que celui facturé par le prestataire, pour le seul mois d'août. En effet pendant un mois, les conditions de production sont très différentes pour le prestataire qui ne vient à SAINT MARTIN LA PLAINE que pour la réalisation de ces repas. La délibération ayant été prise pour la durée du contrat de prestation de service, il est proposé au Conseil Municipal de prendre une nouvelle délibération dans le même sens.

A titre indicatif, les tarifs pour le mois d'août 2015 sont de :

7.19 euros : repas + potage

6.76 euros : repas sans potage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide que les repas portés aux personnes âgées pendant le mois d'août seront facturés au même prix que celui facturé par le prestataire, quel qu'il soit.

### 04-rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'eau potable

Rapporteur : M. le Maire

Il est rappelé que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

M. le Maire présente les caractéristiques principales du rapport sur l'eau.

En 2014, la commune a acheté 8.8% d'eau en moins à RIVE DE GIER. En revanche, le volume d'eau vendu a augmenté en 2014, passant de 131 139 m<sup>3</sup> à 133 819m<sup>3</sup>. Même chose pour les volumes d'eau vendus à SAINT JOSEPH, en légère augmentation de 5.8%.

Les volumes consommés sans comptage sont en légère hausse du fait des incidents, réparations, purges réalisés sur le réseau. Les travaux de construction de logement ont fait l'objet d'une consommation d'eau comptabilisée sur cet indicateur. Mais ce compteur de chantier sera relevé en fin d'opération et les volumes seront facturés au constructeur.

Les indicateurs de performance sont meilleurs en 2014 par rapport aux années précédentes. M. le Maire précise qu'une très importante fuite a été détectée en 2014 et réparée. A cette occasion, les services municipaux ont modifié leur méthode de surveillance des consommations totales de la commune. Cette surveillance est réalisée entre 3 et 4 heures du matin au moment où les consommations d'eau sont les plus basses, aux alentours de 3m<sup>3</sup> /heure. Toute modification de ces volumes est plus facilement détectable.

L'amélioration du rendement du réseau est intéressante à plusieurs titres. D'abord parce que la commune achète moins d'eau à RIVE DE GIER. Ensuite l'Agence de l'Eau applique des pénalités aux exploitants des réseaux dont les rendements sont inférieurs à 75%. A l'inverse, elle donne une prime pour les réseaux dont le rendement est supérieur à 85%.

Depuis quelques années, la commune remplace les branchements plomb. En 2015, les derniers devaient être changés.

M. GOUTAGNIEUX pose la question des impayés. M. le Maire répond que ces dernières années la commune a été attentive à ces dossiers et a effectué plusieurs relances. De son côté, la Trésorerie a davantage recours aux saisies sur salaire. Les dernières admissions en non-valeur ont concerné le dépôt de bilan d'un restaurateur.

M. le Maire précise aussi que la commune a fait une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour l'achat de matériel informatique permettant l'amélioration du suivi des consommations.

Données principales :

<b>Nature des volumes en m3</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Importation d'eau :	287 814	262 582
Volumes mis en distribution:	236 338	211 558
Exportation:	51 476	51 024
Volumes consommés :	129 054	136 135
Pertes:	107 284	75 423
Consommations facturées	124 509	132 104
Consommations sans comptage	45	1231
Volumes de service	4500	2800
Linéaire de réseau		31

Qualité :

L'eau provient du barrage du Couzon.

- Eau de très bonne qualité bactériologique
- Eau peu dures
- Eau contenant peu de nitrates
- Eau peu fluorée
- Eau présentant des teneurs en pesticides inférieures à la limite de qualité

Prix (€/ m3) et abonnement (€/an):

- 2009 : 2.04
- 2010 : 2.08 - 10
- 2011 : 2.08 -12
- 2012 :2.15 -14
- 2013 :2.25 -15
- 2014 : 2.35-16

Les travaux prévus en 2015 :

- Remplacement des canalisations eau potable dans le centre bourg : rue de la Pompe et place de la Paix.
- Remplacement de la canalisation de la Chevalière
- Renouvellement de compteurs anciens
- Poursuite de l'éradication des branchements plomb.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport sur la qualité et le prix du service publics d'eau potable

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal,

- Approuve le rapport annuel 2014 sur la qualité et le prix du service public de distribution d'eau potable.

**05- devenir du bureau de poste de SAINT MARTIN LA PLAINE**

Rapporteur : M. le Maire

Le maintien des bureaux de poste dans les petites communes est la conséquence d'une convention conclue entre l'Etat, la Poste et l'association des maires de France. Cette convention prévoit qu'un diagnostic soit fait tous les 2 ans.

M. le Maire explique que la direction de la Poste a contacté la mairie depuis plusieurs années au sujet du devenir du bureau de poste de SAINT MARTIN LA PLAINE. La Poste avait envisagé à l'origine une suppression du bureau, ce que la commune avait refusé. Les horaires avaient fait l'objet d'une première réduction.

Au début de 2015, la Direction de la Poste avait fait valoir une nouvelle érosion du chiffre d'affaires du bureau, passant de 71 000 euros en 2013 à 60 000 euros en 2014 ainsi qu'une nouvelle baisse de fréquentation.

La convention arrivant à son terme en septembre, la Poste propose une nouvelle modification des horaires d'ouverture pour s'adapter au mieux à l'activité réduite du bureau de SAINT MARTIN LA PLAINE. A compter de décembre 2015, le bureau de poste sera ouvert 12.5 heures hebdomadaires de 8h30 à 11 heures du lundi au vendredi. Il sera fermé le samedi matin. Ces horaires seront confirmés courant septembre.

L'alternative à cette restriction des horaires d'ouverture est la création d'une agence postale communale ou d'un relais poste chez un commerçant. Il appartiendra d'étudier cette éventualité à partir de 2017.

Mme NEYRAN pose la question des impacts de ce changement sur la situation du postier. Celui-ci complète son activité sur le bureau de RIVE DE GIER qui reprend progressivement les activités des bureaux de postes d'autres petites communes des coteaux.

M. DUPONT précise que les relais poste, gérés par des commerçants, ne permettent pas la réalisation de toutes les opérations. Les retraits d'argent sont limités à 150 euros par semaine ; les services bancaires sont impossibles. Les services offerts en agence postale, gérée par la mairie, sont plus larges qu'en relai poste et à la condition que les automates soient installés. Les retraits sont possibles jusqu'à 350 euros par semaine.

Le problème principal réside dans la sécurisation des locaux et des personnels de la mairie. Le numéraire est assuré par la Poste mais celle-ci n'assure ni les locaux ni le personnel.

M. GOUTAGNIEUX estime que la Poste a beaucoup perdu de son intérêt lorsque le bureau a quitté le centre bourg.

M. le Maire rappelle que la Poste a surtout une mission de service public de distribution du courrier. On peut cependant comprendre que ce service a un coût et que la Poste cherche à réduire le déficit de ce service public.

Mme CHILLET estime que le service public assuré par le bureau de poste de RIVE DE GIER est plutôt meilleur qu'avant grâce notamment aux nombreux personnels qui orientent les clients.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Prend acte des nouveaux horaires du bureau de poste de SAINT MARTIN LA PLAINE à compter de décembre 2015.

#### **06- crèche municipale- convention avec le docteur MAGAND**

Rapporteur : M. le Maire

La commune a passé une convention avec le docteur MAGAND prévoyant la possibilité pour la directrice de la crèche de solliciter le médecin en cas de besoin. Le médecin est indemnisé sur la base des visites effectuées.

Cette convention étant arrivée à expiration, il est proposé au Conseil Municipal de la renouveler selon les mêmes conditions.

Mme BARLET pose la question de savoir si les visites du médecin sont prises en charges par la sécurité sociale. Mme CHILLET répond que non, le médecin peut être appelé par la directrice de la crèche, pour des questions touchant l'hygiène ou les mesures d'éviction ou même les enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide la conclusion d'une nouvelle convention avec le docteur MAGAND,
- Autorise le Maire à signer la convention correspondante.

#### **07- personnel- avancement de grades- ouvertures de postes**

Rapporteur : M. le Maire

Plusieurs personnels sont concernés par des avancements de grade. Pour permettre ces avancements, le Conseil Municipal doit créer les postes correspondants.

<b>filière</b>	<b>Poste</b>	<b>Nombre</b>
Sanitaire et social	Puéricultrice de classe supérieur	1
	Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3
	ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	3
Technique	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
Administrative	Adjoint administrative 1 <sup>ère</sup> classe	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
Par 24 voix pour  
Et une abstention (Mme Martine CHILLET)

- Décide l'ouverture des postes suivants, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015,
  - un poste de puéricultrice de classe supérieure à temps complet,
  - un poste d'auxiliaire de puériculture de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, (30/35<sup>ème</sup>)
  - un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
  - un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet ( 31.5/35<sup>ème</sup> )
  - Un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet ( 33.15/35<sup>ème</sup>)
- Décide la fermeture des postes suivants :
  - Un poste de technicien à temps complet
  - Un poste de puéricultrice de classe normale à temps complet

**08- Boule des Forgerons- subvention exceptionnelle**

Rapporteur : Guy PIEGAY

Une équipe de 5 joueurs a été sélectionnée pour les championnats de France qui se dérouleront à SAINT DENIS LES BOURG dans l'Ain les 24,25, et 26 juillet 2015.

L'association sollicite de la commune le versement d'une subvention exceptionnelle.  
Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 300 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide le versement d'une subvention exceptionnelle à la Boule des Forgerons de 300 euros pour le financement de la participation d'une équipe aux championnats de France les 24,25 et 26 juillet prochain.

## 09- motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter le gouvernement sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat

Rapporteur : M. le Maire

Le bureau de l'association des maires de France a souhaité à l'unanimité poursuivre son action collective pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les impacts financiers des baisses de dotations.

SAINT ETIENNE métropole a également pris une motion dans ce sens. Il est proposé au Conseil Municipal de s'engager dans cette même démarche.

Les collectivités locales et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre d'un plan d'économie de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015, 2016 et 2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12.4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action notamment la rigidité d'une partie des dépenses, le transfert continu de charges de l'Etat, l'inflation des normes, le niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale.

La diminution drastique des ressources locales pénalisent nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

M. FAUCHET fait remarquer que la problématique du FCTVA n'est pas nouvelle. Même chose pour les frais de gestion concernant la fiscalité, qui existent quels que soit la personne publique qui a la charge de la levée des fonds. Concernant le transfert des charges, celui-ci s'accompagne parfois du transfert des recettes correspondantes. Enfin concernant les normes, celles-ci sont parfois utiles. En conséquence il émet des réserves sur l'aspect monolithique du texte.

M. le Maire fait remarquer que les transferts de charges s'accompagnent très rarement du transfert des recettes correspondantes. Quant aux normes, il estime qu'un certain nombre d'entre elles sont inutiles, par exemple celles attachées à l'air des écoles et crèches. La réglementation a d'ailleurs prévu un report de la mise en place des normes. Il ajoute que depuis près de 10 ans, il entend les membres du gouvernement expliquer qu'une commission a été créée pour la simplification administrative, sans que l'on en perçoive clairement les avancées.

M. Christian ROUX ajoute que ce problème s'illustre dans la nouvelle réglementation concernant l'amiante. La nouvelle norme prévoit une limite de 10 fibres d'amiante par m<sup>3</sup>, pour 100 fibres antérieurement. Mais le matériel n'est à l'heure actuelle, pas assez performant pour permettre le respect de cette nouvelle norme.

M. Guy PIEGAY estime également que l'on ne peut raisonnablement demander l'arrêt de toutes les nouvelles normes. Certaines sont utiles.

Pour conclure, M. DUPONT fait remarquer que le problème principal réside bien dans la baisse des dotations et non dans ces problèmes annexes de normes et de FCTVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- soutient la demande de l'AMF qui vise à réviser le programme triennal de baisse des dotations tant dans son volume que dans son calendrier.
- Demande l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures,
- Demande la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte des impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement)
- Demande l'arrêt immédiat des transferts de charges et des nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets

- Demande la mise en place d'un véritable fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

## 10 -questions diverses

### 1. Conseils municipaux

Les 26 août, 23 septembre, 21 octobre, 25 novembre et 16 décembre 2015.

### 2. Réseau des médiathèques

Le nom du réseau est ITINERANCE MEDIATHEQUES PAYS DU GIER.

### 3. Système d'alerte

Un groupement de commandes a été constitué avec les communes alentours de la vallée du Gier. 3 candidats ont répondu. C'est l'entreprise C2I qui sera retenue. Le cout pour la commune de SAINT MARTIN LA PLAINE sera de 300 euros annuels hors communications.

### 4. Vie associative

Le GAASM connaît aujourd'hui une période difficile du fait d'une raréfaction des bénévoles. Il semblerait que les membres du bureau seraient démissionnaires lors de la prochaine assemblée générale. Le GAASM a dit vouloir rencontrer toutes les associations adhérentes pour connaître leurs attentes ainsi que ce qu'elles sont en mesure d'apporter. A travers le GAASM, se pose la question du devenir de la fête de la forge qui abordera en 2016 sa 20<sup>ème</sup> édition.

### 5. Travaux

Les travaux de l'appartement au-dessus de la mairie sont terminés. Commencent les travaux de réfection de la toiture de l'école. Sont en cours d'achèvement les travaux de remplacement de la toiture du bâtiment route de Gitoux. Tout s'est bien passé.

Les travaux du carrefour du chemin du grand Feloin avec la route départementale sont presque terminés. Les dépenses sont un peu plus importantes que prévu compte tenu de la démolition d'un mur.

### 6. Etude de circulation

La commission en charge de ce dossier se réunira fin juillet pour envisager les suites à donner aux premières constatations faites sur le terrain.

La séance est levée à 21h06